

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 11 MARS 2021
A 19 HEURES 00**

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice sont présents, exceptés Messieurs Dominique BEFFY (procuration à M. Rémi FURLAN) et Johannes ZITTERSTEIJN, excusés.

En ouverture de la séance, le maire demande l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 février 2021 : Adopté sans remarque à l'unanimité des présents.

Le maire propose de rattacher à l'ordre du jour le point concernant les mobilités avec les vélos à assistance électrique. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Pour cette séance, M. Rémi FURLAN est désigné secrétaire.

1/TARIFS 2021

TARIFS CAMPING "LES BABELLES" 2021

		Nuitée	Semaine 7 nuitées	4 Semaines 28 nuitées
BASSE SAISON 01/04 au 30/06 et 01/09 au 15/10	Caravane / Camping car pour 2 personnes maximum	16.00 €	95.00€	357.00 €
	Tente (1 ou 2 tentes) pour 2 personnes maximum	13.00 €	80.00€	257.00 €
	Personne supplémentaire à partir de 3ans	1.00 €	1.00€/jour	1.00€/jour
	Tente supplémentaire	2.00 €	2.00€/jour	2.00€/jour

		Nuitée	Semaine 7 nuitées	4 Semaines 28 nuitées
HAUTE-SAISON 01/07 au 31/08	Caravane / Camping-car pour 2 personnes maximum	19.00 €	120.00 €	420.00 €
	Tente (1ou2) pour 2 personnes maximum	17.00 €	105.00€	345.00 €
	Personne supplémentaire à partir de 3ans	2.00 €	2.00€/jour	2.00€/jour
	Tente supplémentaire	3.50 €	3.50€/jour	3.50€/jour

Utilisation borne de service camping-car : 6€

Emplacements à la saison pour 2 adultes et 2 enfants		
du 01/04 au 15/10	sans garage mort	1 500.00 €
du 15/04 au 15/10	avec garage mort (caravanes avec auvents en durs)	1 700.00 €
Personne supplémentaire en basse saison à partir de 3ans		1€/nuitée
Personne supplémentaire en haute saison à partir de 3ans		2€/nuitée

TARIFS COMMUNAUX 2021

		Résidents	Non résidents
SALLE DES FETES	Week-end	145.00	160.00
	Journée	85.00	90.00
	1/2 journée	55.00	60.00
CIMETIERE	Concession Trentenaire	400.00	
COLOMBARIUM	Concession Trentenaire	650.00	

TARIFS DU BOUEES 2021

Bouée	200€/an
Petit port	180€/an

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide d'approuver ces tarifs à l'unanimité.

2/ TAUX DES TAXES MENAGES

Le maire fait part au conseil municipal des taux communaux en vigueur. Comme suite à l'abandon de la taxe d'habitation par l'Etat, le Département transfère sa part de la taxe du Foncier Bâti (11.03%) aux communes. Sachant que pour les contribuables cela sera transparent car cela ne produira pas de hausse d'impôts.

Après délibération, le conseil municipal décide de voter à l'unanimité les taux communaux comme suit :

	2020	2021
Taxe foncière bâti	22.57%	33.60%
Taxe foncière non-bâti	82.36%	82.36%

3/ CONVENTION FRAIS ATSEM AVEC LES MAIRIES DE ST PIERRE DE CURTILLE ET ONTEX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), la Commune de Conjux emploie un agent pour assurer les fonctions d'ATSEM et d'agent de ménage. La durée de travail hebdomadaire est fixée à 28heures.

Considérant que les enfants de St Pierre de Curtille et d'Ontex sont scolarisés à Conjux, il est proposé de répartir 85% des frais de salaire et de charges sociales de l'agent entre les trois communes.

La répartition est la suivante :

- **25% des frais répartis également entre les 3 communes,**
- **75% des frais répartis en fonction du nombre d'élèves de chaque commune à la rentrée de septembre de chaque année scolaire.**

La durée de la convention avait été établie pour 5 ans avec prise d'effet au 1^{er} septembre 2016. Il est donc proposé de la renouveler dans les mêmes conditions à partir du 1^{er} septembre 2021 (année scolaire 2021/2022).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **Approuve les termes de la convention**
- **Autorise le Maire à signer la convention au nom de la Commune.**

4/ CONTAINERS SEMI-ENTERRES

Suite au conseil municipal du 14 janvier 2021, quelques conseillers municipaux avaient cherché de nouveaux emplacements pour installer des containers semi-enterrés sur la Commune de Conjux autour de Semelaz et la Chataigneraie.

Deux accords ont été trouvés avec les propriétaires.

Pour Semelaz, cela concerne la parcelle AA27 (934m²) sur la Route de Chanaz et appartenant à l'indivision BASTIAND dont M. André BASTIAND se porte fort des indivisaires.

Après délibération, le conseil municipal, accepte à l'unanimité :

- **d'acquérir la parcelle AA 934 à 2.50€/m²,**
- **autorise le maire à accomplir toutes les formalités, nécessaires et signer l'acte au nom de la commune auprès de l'étude de Me CAPITAN, Notaire à Ruffieux qui établira l'acte notarié.**
- **dit que les frais d'établissement de l'acte seront à la charge de l'acquéreur**
- **autorise le maire a signé la convention avec les propriétaires pour anticiper le démarrage des travaux d'installation**

Pour la Chataigneraie, cela concerne la parcelle AD 86 (265m²) sur la Route du Bord du Lac appartenant à l'indivision THONET dont M. Gérard THONET se porte fort des indivisaires.

En échange, l'indivision THONET souhaite acquérir les parcelles appartenant à la mairie et situées autour de leur propriété Chemin de la Chapelle cadastrées AC124 (44m²), AC 129 (160m²) et AC 131 (60m²), pour un total de 264m².

Après délibération, le conseil municipal, accepte à l'unanimité cet échange et :

- **demande au maire de charger l'étude de Me CAPITAN, Notaire à Ruffieux d'établir l'acte notarié,**
- **autorise le maire à accomplir toutes les formalités, nécessaires et signer l'acte au nom de la commune,**
- **dit que le prix de cet échange est estimé à 2.50€/m² pour toutes les parcelles**
- **dit que les frais d'établissement de l'acte seront à la charge de l'acquéreur.**
- **autorise le maire a signé la convention avec les propriétaires pour anticiper le démarrage des travaux d'installation**

5/ MOBILITES - VELOS ASSISTANCE ELECTRIQUE

Dans le cadre du projet « L'Agglo en mode vélo électrique » portée par Grand Lac, il est proposé aux communes de participer en subventionnant les usagers qui souhaitent acquérir un vélo à assistance électrique, Grand Lac offrant déjà une participation à cet achat. Pour ce faire, Grand Lac a mis en place une convention entre la commune et l'intercommunalité pour fixer les modalités. Cette convention prendra fin au 31 décembre 2021.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité de :

- charger le maire de signer la convention avec Grand Lac
- d'allouer un budget de 750€ (représentant 5 bons de 150€)
- de nommer M. Pierre CANALE comme référent de Conjux sur ce dossier

6/ QUESTIONS ET/OU INFORMATIONS DIVERSES

a) Plage 2021

La plage de Conjux sera surveillée du 26 juin au 26 août 2021 par le SDIS. Pour rappel, les frais de surveillance sont supportés par Grand Lac. Toutefois, un représentant de la commune est nécessaire pour faire la visite d'ouverture et de fermeture du poste de secours et également pour signer le registre des interventions toutes les semaines. Monsieur Emmanuel GALLICE est volontaire.

b) Schéma pistes cyclables

Une réunion se tiendra le 23 mars à 15h30 à Grand Lac pour échanger sur les itinéraires des pistes cyclables. Monsieur Pierre CANALE est volontaire pour participer.

c) Rhôn'O'Lac

Cette manifestation nautique se déroulera les 25 et 26 septembre 2021. Etant donné que cela se déroule sur 2 jours, les organisateurs souhaitent obtenir des tarifs préférentiels sur le camping. Le conseil accepte de faire une réduction de 5% mais ne pourra pas donner suite à la demande de subvention à l'association organisatrice.

d) Baisse du Lac

Dans le cadre des travaux de baisse du lac demandés par la CNR un abaissement du lac est prévu du 17 mai au 28 mai qui pourra être prolongé jusqu'au 04 juin 2021 au plus tard.

e) DDT Navigation

Les services de l'Etat ont renouvelé notre autorisation d'installation pour les 25 bouées dans la baie de Conjux. Toutefois, afin de limiter le nombre d'embarcations sur les rives (Domaine Public), il est demandé à la mairie de fournir aux locataires des bouées une vignette supplémentaire pour identifier les « annexes » car ce seront les seules embarcations autorisées sur les rives.

Les locataires d'emplacements et les riverains recevront dans les prochaines semaines une information du service Navigation.

f) Courrier M. BARLIER

Le maire a reçu un courrier de M. BARLIER concernant la parcelle AA 123 à La Marquise. Le courrier est lu à l'ensemble du conseil municipal.

Le maire rappelle que cette parcelle est en indivision entre la famille GIRAUDET et la famille NEVEU. Sachant que la famille NEVEU n'a pas de successeur, la mairie a lancé une procédure de bien sans maître pour devenir propriétaire de la partie NEVEU. A l'issue de cette démarche, cette parcelle sera en indivision entre la commune et la famille GIRAUDET.

La famille GIRAUDET s'est également portée acquéreur de l'autre partie de cette parcelle. Le Conseil Municipal aura donc à se prononcer sur le devenir de cette parcelle.

g) Préparation budget :

Deux réunions de préparation du budget se tiendront les jeudis 18 et 25 mars. Mesdames Claire GABZDYL, Gisèle COUDURIER et Messieurs Pierre CANALE, Rémi FURLAN et le Maire sont volontaires.

Le trésorier sera présent le 8 avril au conseil municipal pour la présentation du budget 2021.

h) Plateforme multisports

Une réunion aura lieu lundi 15 mars pour les pièces du marché de l'aménagement de la plateforme multisports.

i) Article bulletin municipal

Mme Marcelle MAURIER remercie les conseillers municipaux qui ont travaillé sur le bulletin municipal pour leur article sur l'auberge.

j) Questions/réponses

- Snack : début des travaux semaine du 15 mars
- Finitions port : d'ici mi-avril. Grand Lac va démarrer les travaux pour la Capitainerie mais il y aura sûrement un Algeco encore cette saison
- Signalisation : Monsieur Emmanuel GALLICE demande s'il est possible d'installer un panneau de limitation de vitesse à 30km/h à l'entrée Sud de la commune avec un rappel au niveau du camping. Et aussi de préciser que la zone devant les CSE (containers semi-enterrés) soit signalée comme « Arrêt minute ». Le maire répond qu'une signalisation sera mise en place après la réfection de la chaussée.
- Nathalie POCHAT rapporte que l'ALCC souhaite être reçue par la mairie : Pas de souci pour la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h55. Le prochain conseil municipal se déroulera le 8 avril 2021 à 19h00.